

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROCÉDURE DE MODIFICATION NUMÉRO 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MAUMUSSON

Par arrêté NP2021\_270 en date du 21 octobre 2021, Monsieur le Maire de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE a prescrit la mise à enquête publique du projet de modification numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de MAUMUSSON.

**L'enquête publique se déroulera en mairie déléguée de MAUMUSSON ainsi qu'en mairie déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE du lundi 15 novembre 2021 à partir de 9 heures jusqu'au vendredi 17 décembre 2021 à 17 heures.**

Monsieur Dominique LESORT a été désigné en tant que Commissaire enquêteur.

Le Commissaire enquêteur assurera plusieurs permanences durant lesquelles il recevra le public en mairie déléguée de MAUMUSSON ainsi qu'en mairie déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE.

### Mairie déléguée de MAUMUSSON

- Le lundi 15 novembre 2021 de 09 heures 00 à 12 heures 00
- Le samedi 04 décembre 2021 de 09 heures 00 à 12 heures 00

### Mairie déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE

- Le vendredi 26 novembre 2021 de 14 heures 00 à 17 heures 00
- Le vendredi 17 décembre 2021 de 14 heures 00 à 17 heures 00

Durant toute la durée de l'enquête, les dossiers seront consultables en mairie déléguée de MAUMUSSON ainsi qu'en mairie déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE, au format papier et au format numérique. Ils seront également consultables sur le site internet de la commune ([www.vallonsdelerdre.fr](http://www.vallonsdelerdre.fr)).

Le public pourra formuler ses observations soit :

- sur le registre ouvert à cet effet en mairie déléguée de MAUMUSSON ainsi qu'en mairie déléguée de SAINT-MARS-LA-JAILLE aux jours et heures d'ouvertures habituels ;
- à l'adresse postale suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « Ne pas ouvrir ») :

**À l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur**  
**Modification numéro 1 du PLU - commune déléguée de MAUMUSSON**  
**commune de VALLONS-DE-L'ERDRE**  
**18 avenue Charles-Henri de Cossé Brissac - SAINT-MARS-LA-JAILLE**  
**44540 VALLONS-DE-L'ERDRE**

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete.publique.plu@vallonsdelerdre.fr](mailto:enquete.publique.plu@vallonsdelerdre.fr)

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le Commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra à Monsieur le Maire le dossier et les registres accompagnés de ses conclusions motivées. Dès réception, le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie déléguée de MAUMUSSON aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune ([www.vallonsdelerdre.fr](http://www.vallonsdelerdre.fr)).

À l'issue de l'enquête publique et au vu des conclusions du Commissaire enquêteur, le projet de modification numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de MAUMUSSON sera soumis à l'approbation du conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE.

Le Maire, Jean-Yves PLOTEAU

